

À AUBIÈRE

*Matrones
et
Sages-femmes*



LES SAGES-FEMMES D'AUBIERE

Peut-on imaginer un monde sans sages-femmes ? Cette « profession » semble avoir toujours existé. Depuis la Préhistoire, et au fil des époques, on lui attribue de nombreuses connotations, parfois contradictoires, mais toujours, la sage-femme est considérée : sa présence et ses compétences imposent le respect.

Son « savoir » est un « pouvoir » venu des dieux bien avant d'être reconnu et enseigné par la Science, à partir du XVIII^{ème} siècle. On retrouve cependant une constante : l'amour de la vie.

Le rôle de la sage-femme est d'assister les femmes au moment où elles donnent la vie. Elle devra mettre en œuvre ses connaissances, son expérience et sa passion, qui font de sa profession plus qu'un titre honorifique.

Nous observerons comment la sage-femme était perçue à travers les âges avant de nous pencher sur quelques représentantes aubiéroises. Celles-ci furent parfois issues d'une lignée de *matrones*...

LA PREMIERE SAGE-FEMME

Ce fut sans aucun doute une *mère* ayant accouché plusieurs fois avec succès. Elle avait donc un âge « avancé » dans la société préhistorique où l'espérance de vie excédait rarement la trentaine d'années. De fait, on lui accorda naturellement un certain respect auquel il lui fallut ajouter de la confiance qu'elle acquit au fil de ses expériences et des conseils qu'elle prodiguait.

À tout cela venait se greffer le don mystérieux de la femme de pouvoir engendrer, et elle fut rangée bientôt au rang des prêtresses. De l'Égypte à la Grèce antique, la sage-femme devint l'héritière des prêtresses destinées au culte des déesses de la fécondité.

À l'époque d'Hippocrate, personne ne pouvait accoucher d'autres femmes sans avoir été capable de concevoir, d'enfanter, et d'en avoir passé l'âge, « *parce que la nature humaine est trop faible pour exercer un art dont elle n'a pas l'expérience* ». Dans la plupart des cas d'ailleurs, la sage-femme n'intervenait que dans les cas d'accouchement à risque (naissances par le siège ou gémellaires...).

À Rome, déjà, les sages-femmes étaient organisées en corporation. Cependant on n'exigeait pas d'elles, qu'elles aient engendré avant de les nommer, car « *une femme qui a déjà accouché sera moins compatissante que celle qui n'est pas mère* ». Pour faire leur office, les *ventrières* de la Rome antique oignait le ventre de la parturiente avec de la graisse de vipère, du fiel d'anguille puis y déposait la dépouille d'un lièvre, pour éloigner les douleurs et que l'enfant vienne vite.

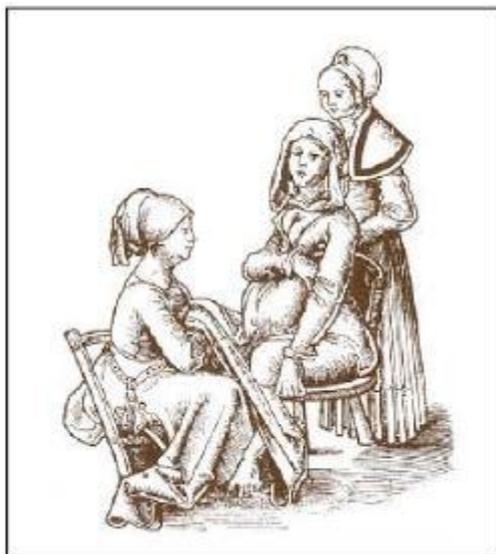
AU MOYEN AGE

En médecine comme en obstétrique, c'est l'époque de toutes les superstitions. Les *matrones* accoucheuses sont parfois assimilées à des *sorcières bienfaisantes* détentrices d'un pouvoir magique. Dans les campagnes, certaines d'entre elles, fort rares cependant, n'hésitaient pas à entretenir cette aura douteuse à coups de filtres analgésiques ou divinatoires pour s'assurer un revenu : dénouer tous les nœuds de la maison, ouvrir les verrous, détacher les vaches dans l'étable et mettre du poivre dans les narines de la parturiente, pour favoriser l'accouchement grâce à l'éternuement, etc.¹

Vous l'avez compris, les sages-femmes ne sont plus « encadrées », et il faudra attendre le XIV^{ème} siècle pour que les villes s'assurent de leur identité et de leur contrôle.

¹ - *D'autres sont contactées en amont par certaines femmes ayant du mal à concevoir. La matrone lui propose alors une décoction à base de mandragore. Cette plante n'est-elle pas réputée pour ses vertus fécondantes depuis l'Antiquité ? Un poète grec du 4^o siècle parle de la mandragore comme d'une boisson fécondante ; au 16^o siècle, Machiavel fait dire à l'un de ses personnages médecin de son état : « Sachez donc qu'il n'y a rien de plus propre à rendre une femme grosse que de lui faire prendre de la mandragore... ».*

L'hygiène, ou plutôt l'absence d'hygiène, autour des accouchements est la cause majeure d'un trop grand nombre de décès parmi les nouveaux-nés ou les accouchées. Les périodes d'épidémie (de peste notamment) vont sensibiliser les autorités à ce problème. Les mesures prises n'arrêteront pas l'hécatombe, mais aura le mérite de la ralentir. Les campagnes devront patienter jusqu'au XVIII^{ème} siècle...



LE CAS DE MONTFERRAND

À Montferrand, dès le XVI^{ème} siècle, les sages-femmes sont salariées de la ville. Ce sont les consuls qui confirment ou révoquent les matrones. Elles sont appelées les « commères de terre »² dès leur prise de fonction.

JEANNE ESCHÉVIDRE, HOSTESSE ET SAGE-FEMME

Charles Thiolier cite entre autres, dans son ouvrage sur la population de Montferrand, l'exemple de Jehanne Eschevidre, veuve de François Mosnier-Costepend³. Cette sage-femme tenait l'hôtellerie à l'enseigne du *Sauvage* dans le quartier de la Vacherie à Montferrand. Hôtellerie déjà exploitée par Pierre Torrenches en 1479, nous dit-il. Elle percevait cent sous de gages annuels en 1604. Elle exerça jusqu'en 1615, date de sa mort. Dans son hostellerie du *Sauvage*, elle recevait régulièrement des personnages importants venus en visite à Montferrand et défrayés par le consulat. C'est ainsi, que le 1^{er} janvier 1598, on peut lire sur le livre des comptes des consuls : « à Jehanne Eschevidre [...], *hostesse, pour la despense le 23 juin dernier en sa maison, le jour que l'on feyt un feu de joye pour action de grâce de ce que Dieu nous avoit envoyé la paix générale entre les rois très chrétien et catholique* ». Cette même année, Jehanne reçoit 3 écus et vingt sous « *pour ses gaiges de l'estat de sage-femme* ».⁴

Montferrand avait en ces temps-là deux sages-femmes. Avec entre 120 et 140 naissances par an, deux femmes pouvaient en même temps avoir recours à l'accoucheuse.

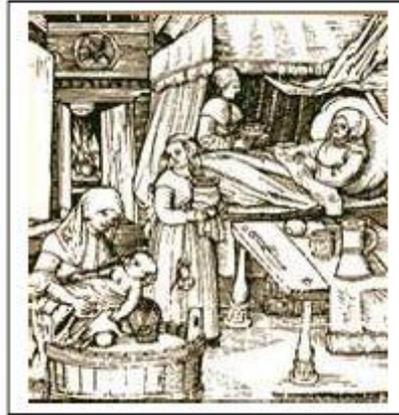
En 1624, une sage-femme qui tenait un tripot, Bonnette Desgranges, demandait à avoir les mêmes gages que sa consœur. Au contraire, les consuls la menacèrent de la chasser de la ville si elle continuait « *à donner à boire à la jeunesse aux heures interdites et à tenir des brelans*⁵ en sa maison ».

² - « Commère de terre » : par opposition aux « commères du ciel », appellation des marraines.

³ - Jehanne Eschevidre était la sœur de mon ancêtre, Jehan Eschevidre, époux de Michelle Faydit. Marchand, Jehan exerçait aussi les fonctions de commissaire de la santé et praticien à Montferrand, en 1588.

⁴ - CC 465 n°50.

⁵ - Brelan : petite table de jeux.



Il est facile d'imaginer ces femmes, pas si *sages* que leur appellation le laisse entendre et aussi malpropres que les gargotes qu'elles tenaient, responsables de la vie et de la... mort de nombreux enfants et de leurs mères.

Que dire de celles qui furent chargées d'accoucher, dans leur retranchement hors les murs, les femmes atteintes de contagion ou de la peste, comme en 1631 par exemple.

LA SAGE-FEMME DES LUMIERES



L'accouchée : « Hélas, je n'en puis plus, le mal qui me possède affaiblit tous mes sens : mon corps s'en va mourant et n'est point de remède aux peines que je sens. »

La sage-femme : « Madame prenez patience, sans crier de cette façon ; c'en est fait, en ma conférence, vous accouchez d'un beau garçon. »

Le mary : « Cette nouvelle me soulage. Voilà tout mon deuil effacé. Sur mon cœur, ayez bon courage, Vostre mal est tantost passé. »

La dévotte : « Dans ce pénible effort, à qui n'est comparable aucun autre tourment, délivre-la Seigneur, et soyez secourable, à son enfantement. »

(Gravure d'Abraham Bosse, XVI^{ème} siècle)

Au XVII^{ème} siècle, seuls les reines et les femmes de la très haute société proches de la Cour pouvaient bénéficier des services d'une sage-femme « patentée ». Je veux parler notamment de Louise Bourgeois.

Pour les autres femmes, elles devaient se contenter d'accoucheuses sans formation, au risque de ne pas survivre à leur première grossesse. On s'en inquiète en... 1723 !

Par un édit royal de septembre 1723, sont organisés les statuts des chirurgiens et à cette occasion est indiqué que les sages-femmes devront obtenir du curé et du juge des lieux un certificat « *de bonne conduite et mœurs* », passer un examen et payer les examinateurs (lieutenant du premier chirurgien, greffier, médecin...).

L'édit ne sera pas appliqué. Monsieur de Granville, Intendant d'Auvergne, effectue une enquête en 1726. Dans certaines villes d'Auvergne, « *on ne fait aucun examen des sages-femmes, elles s'érigent d'elles mêmes dans cette profession* ». Dans d'autres, « *elles sont très rares et l'on est obligé de se servir de la première venue* » ; « *il n'y a d'autres sages-femmes que celles qui ont la témérité d'exercer une profession si difficile et si nécessaire sans en avoir la moindre connaissance* ».

Dans certains milieux, on en vient à faire appel aux sages-femmes de Paris. Pourra-t-on résoudre le problème en créant des écoles de sages-femmes ? Ce fut l'œuvre de Madame Le Boursier du Coudray à partir de 1754.

Angélique-Marguerite Le Boursier du Coudray est née en 1712 à Clermont-Ferrand, elle exerce la profession de sage-femme à Paris puis retourne dans son Auvergne natale où, grâce à ses dons pédagogiques, elle entreprend de donner des cours pour prévenir les erreurs des matrones qui sévissent dans les campagnes. Elle publie en 1759 un livre "Abrégé de l'Art des accouchements" qu'elle fera illustrer de charmantes gravures en couleur.



Angélique-Marguerite Le Boursier du Coudray

En 1759, pour joindre la pratique à la théorie, Angélique-Marguerite Le Boursier du Coudray choisit la modernité et la pédagogie. Elle écrit un manuel d'accouchement et conçoit sa fameuse "machine" de démonstration⁶. Au cours de la formation qui durait deux mois les élèves étaient invitées à s'exercer sur le mannequin. Cet enseignement pratique du geste obstétrical correspondait à la volonté de Madame du Coudray de rendre ses leçons "palpables" puisqu'elle s'adressait à des femmes de la campagne peu instruites et « *des esprits peu accoutumés à ne rien saisir que par les sens* ».

⁶ - La "machine" est en réalité un mannequin servant à enseigner l'art des accouchements. La "machine" a été déposée en 1778, il en reste un unique exemplaire conservé et il est exposé au musée Flaubert et d'histoire de la Médecine, à Rouen. Elle comprend un mannequin représentant, en grandeur réelle, la partie inférieure du corps d'une femme, une poupée de la taille d'un nouveau-né et différents accessoires montrant, entre autres, l'anatomie de la femme, un fœtus à sept mois, des jumeaux.

Munie d'un brevet royal par Louis XV qui l'autorise à donner des cours dans tout le royaume, elle s'engage, en 1759, dans un tour de France obstétrical qui va durer 25 ans et se poursuivra jusqu'en 1783, sous le règne de Louis XVI. C'est une femme de caractère. On estime qu'elle a formé plus de 5000 femmes et également des chirurgiens qui ont perpétué son enseignement.



Visite de l'accouchée

Elle parle ainsi de l'accouchement : « *En attendant le moment de délivrer la femme, on doit la consoler le plus affectueusement possible : son état douloureux y engage ; mais il faut le faire avec un air de gaieté qui ne lui inspire aucune crainte de danger. Il faut éviter tous les chuchotements à l'oreille, qui ne pourraient que l'inquiéter et lui faire craindre des suites fâcheuses. On doit lui parler de Dieu et l'engager à le remercier de l'avoir mise hors de péril. Si elle recourt à des reliques, il faut lui représenter qu'elles seront tout aussi efficaces sur le lit voisin que si on les posait sur elle-même, ce qui pourrait la gêner...* »

Cette femme au caractère bien trempé n'avait de cesse d'améliorer ses outils pédagogiques. Créant de nouvelles planches illustrées dans son manuel et ajoutant des détails réalistes à son mannequin (sang et eaux mêlés), fait en tissus et en grandeur nature.

Elle a été une actrice importante du recul de la mortalité infantile à cette époque. Pédagogue mais pas naïve, cette aristocrate du cordon ombilical voyage entourée d'une véritable cour, financée par l'État, vendant manuels et mannequins à tour de bras, se heurtant à ses consœurs superstitieuses et aux médecins jaloux de sa royale protection.

Elle meurt riche, à 79 ans, sa tâche accomplie : la mortalité infantile étant en nette régression.

Formés par Madame du Coudray, des chirurgiens auvergnats vont transmettre l'enseignement de la *sage-femme des Lumières*.

C'est le cas du docteur Blancheton à Clermont, nommé par l'Intendant d'Auvergne. Dès 1761, il ouvre ses cours pour « *apprendre gratuitement la théorie et la pratique de l'accouchement* ». Les cours dureront trois mois à partir d'avril chaque année.⁷

« *Ce cours dure ordinairement trois mois. M. l'Intendant fait inviter les curés à procurer les sujets et à les choisir parmi les femmes les plus intelligentes. On a éprouvé que dans les campagnes on répugne à cette profession si utile, on est par conséquent obligé de prendre*

⁷ - A.D.63 - 1 C 1402.

des sujets parmi les plus bas du peuple pour la plupart et comme la misère ne leur permet pas de vivre pendant trois mois hors de leur maison, M. l'Intendant leur a fait donner 3 sous par jour ».⁸

LE XIX^{ÈME} SIECLE

Au XIX^{ème} siècle, s'affirme la différence l'homme obstétricien et la sage-femme. Grâce au pouvoir technique qui leur est conféré, les chirurgiens puis les obstétriciens investissent l'art de l'accouchement, par le biais du forceps et de la césarienne. Quant à la sage-femme, elle exerce à domicile, voire chez elle, où elle accueille certaines patientes dans sa maison d'accouchement ; l'hôpital étant un lieu réservé aux indigents où, faute d'asepsie, la mortalité y est importante.

CESARIENNE POST MORTEM (AD63 - 6 E 128-13)

« L'an 1806 le 24 février à 9 heures du matin devant nous Pierre Huguet, maire faisant office d'officier d'état civil de la commune de Crevant, canton de Lezoux, arrondissement de Thiers, département du Puy-de-Dôme, sont comparus : Jean Charlier, âgé de 40 ans, cultivateur habitant Culhat ; Mathieu Baragoux, peigneur de chanvre, 46 ans, habitant à la Terrasse, commune de Crevant ; Magdeleine Peyron, 49 ans, épouse de Rigaud Chalard, cultivateur à la Terrasse ; Benoîte Mallet, 45 ans, femme de Mathieu Baragoux, et Claudine Geneix, fille de feu Antoine, 19 ans, demeurant en qualité de domestique chez le dit Rigaud Chalard.
Tous lesquels nous ont déclaré que hier entre 10 et 11 heures du matin, Marie Torrent, âgée de 31 ans, née dans la dite commune de Culhat, fille de Guillaume et de feu Antoinette Fouilloux, femme de Guillaume Charles, métayer colon de Philippe Ogeard, est décédée au dit lieu de la Terrasse en la maison du dit Ogeard.
Les dites Magdeleine Peyron, Benoîte Mallet et Claudine Geneix nous ont de plus déclaré qu'étant à leur connaissance que la dite Marie Torrent était enceinte d'environ 7 mois, elles l'assistèrent jusqu'au dernier moment, qu'aussitôt qu'elle eut expiré la dite Magdeleine Peyron lui fit l'opération de césarienne (*sic*), qu'elle retira de son sein un enfant qui fut reconnu de sexe féminin, que toutes les trois, ayant cru s'apercevoir que cet enfant avait pu mouvoir ses jambes, elles le placèrent dans un vase où elles avaient mis du vin chaud, qu'il avait alors la jambe croisée l'une sur l'autre et, qu'étant dans le vase, les deux jambes se séparèrent sans le secours de personne, mais qu'elles ne s'aperçurent plus d'aucun signe de vie.
De tout ce quoi a été rédigé le présent acte dont lecture a été faite aux dits comparants qui ont déclaré ne savoir signé (*sic*) de ce enquis. »

RECEPTION DES SAGES-FEMMES

Les élèves sages-femmes seront soumises, dans les jurys, à un examen dans lequel elles répondront aux questions qui leur seront faites, et exécuteront sur le *phantôme* les opérations les plus simples des accouchements. Il leur sera délivré gratuitement un diplôme.
Celles des élèves sages-femmes qui se présenteront aux écoles de médecine pour leur réception, seront soumises à deux examens ; elles devront avoir suivi au moins deux des cours de l'école.

MODELE DE DIPLOME DE LA SAGE-FEMME

Nous soussignés, composant le jury médical du département d ..., en exécution de la loi du 19 ventôse an 11 ;
Certifions que ... (nom et prénoms) âgée de ... native de (indiquer les noms de la commune et du département), après nous avoir exhibé, conformément à l'art. III de la loi précitée, les certificats des cours qu'elle a suivis, a été par nous interrogée sur les différentes parties de la loi théorie et de la pratique des accouchements qu'il est indispensable à une sage-femme de connaître ; dans lequel examen ladite ayant fait preuve de capacité, nous lui délivrons le présent diplôme de sage-femme.

⁸ - A.D. 63 - 1 C 1404.

LA PERIODE CONTEMPORAINE

Une sage-femme aujourd'hui, c'est une spécialiste de la naissance. Une femme qui par ses études poussées (ou son expérience sur le terrain dans le cas des mentors) s'acharne à rendre l'accouchement plus humain, se bat pour remettre à la femme ce qui lui appartient ; son libre droit d'enfanter. Par sa pratique alternative, elle offre soutien, réconfort, informations (afin que les parents puissent faire des choix éclairés) et humanisation des soins à la femme, au couple qui vient frapper à sa porte. Elle offre le suivi médical de la grossesse qui se déroule normalement, elle fait les examens de laboratoire, prescrit échographies au besoin ainsi que certains médicaments, assiste les parents lors de l'accouchement et effectue le début de suivi postnatal, soit 6 semaines, le temps que maman et bébé ait trouvé un spécialiste de la santé pour continuer. Lorsqu'elle entrevoit une complication, elle consulte et réfère au médecin au besoin. La sage-femme doit transférer sa patiente à un médecin dès l'apparition de pathologies comme le diabète, la sclérose en plaques, le sida, les maladies cardiaques, etc... Également, un transfert doit être effectué si le bébé se présente par le siège ou si son petit cœur n'est plus audible. Dans un autre ordre d'idée, la sage-femme n'effectue pas de suivi de grossesses multiples. Elle ne peut administrer d'épidurale, seul un anesthésiste pouvant le faire. Elle a donc mille et un trucs dans sa manche pour atténuer la douleur. Lors de la naissance, elle est attirée à la nouvelle famille jusqu'à trois heures après l'accouchement. Elle s'assure que tout se déroule bien et peut pratiquer la réanimation néonatale si le bébé est en détresse. Elle détient un diplôme de premier cycle à l'Université en pratique sage-femme ! D'une durée de quatre ans, elle y apprend durant la première année l'anatomie, la biologie et la physiologie de la reproduction. Les trois années suivantes se déroulent sur le terrain, en stages de formation.



LES SAGES-FEMMES A AUBIERE

Avant 1698 à Aubière, c'est le mutisme le plus complet des documents sur les sages-femmes, au point qu'on pourrait croire qu'elles n'avaient pas droit de cité dans ce lieu !

Depuis 1698, ce sont les visites pastorales de l'évêque ou de son représentant dans la paroisse d'Aubière qui nous révèle le plus discrètement possible leur existence. Sans la nommer, ces documents nous disent qu'il existe une sage-femme « *suffisamment instruite et de bonnes mœurs* ». ⁹

En 1730, la visite pastorale en signale trois, sans plus les nommer ¹⁰. Les actes de catholicité ne sont pas plus bavards. Il nous est donc impossible de les identifier à partir de ces textes. *Suffisamment instruites* : n'allez pas croire que les sages-femmes aubiéroises avaient reçu une instruction quant à la manière d'exercer leur profession. Cette formule indiquait seulement qu'elles connaissaient leur obligation d'ondoyer les enfants nouveau-nés en péril de mort.

Il semblerait que ce soit le retour de Madame du Coudray en Auvergne et les cours dispensés par le docteur Blancheton à Clermont-Ferrand (de 1761 à 1790) qui aient « autorisé » dans les actes la mention de la profession de sage-femme. Cela n'était malheureusement pas automatique, et l'identification de la totalité des sages-femmes en devient impossible.

◆ MARIE FALATEUF

C'est la première sage-femme officiellement connue comme telle. Marie Falateuf est née vers 1735 à Aubière ; elle est fille de Jean et d'Antoinette Fineyre.

Elle se marie le 10 janvier 1758 à Michel Noëllet, veuf de Clauda Chaussidon.

En 1761, alors que le docteur Blancheton, chirurgien à Clermont-Ferrand, lance ses cours selon la méthode de Madame du Coudray, Marie Falateuf est déjà mère de trois enfants. Elle

⁹ - *Visites pastorales de 1698, 1703, et 1721. [A.D.63 - 1 G 1073 - 1076 et 1082].*

¹⁰ - *A.D.63 - 1 G 1090.*

va suivre ces cours pendant trois mois avant de venir pratiquer son art à Aubière, sans doute jusqu'à son décès dont nous ne connaissons pas la date pour l'instant.

Elle aura sept enfants connus : François (°1758), Jean (°1759), Michèle (°1760), François (°1762), Antoinette (°1764), Guillaume (°1766) et Anne (°1768).

◆ ANNE CASSIERE

Elle est fille de Jean et de Catherine Pons. Née vers 1738 et mariée à Georges Jacques Baille, depuis le 28 janvier 1755 à Aubière. Non formée, elle exerce néanmoins la fonction de sage-femme dès 1760 aux côtés de Marie Falateuf. On ignore si elle a suivi les cours d'accouchement. Elle aura 8 enfants dont l'une, Marie, naîtra à Clermont-Ferrand, le 16 avril 1761.

La bru d'Anne Cassière, Marie Baille, qui épouse Pierre Baille, deviendra, elle aussi, sage-femme, dès la fin des années 1780. Ainsi débute une longue lignée de matrones.

◆ MARIE BONNABRY

Elle est née vers 1740, d'Anthoine et de Jeanne Oby. Marie Bonnabry va également épouser un veuf, Jean Noëllet, le 7 août 1770 à Aubière.

Elle exerce peu après 1771 et au moins jusqu'en 1813. Elle meurt le 29 avril 1815.

Durant la période révolutionnaire, et à partir de 1793, c'est elle qui déclarera à l'état civil toutes les naissances ou presque qu'elle aura assistées. En effet, de nombreux Aubiérais sont à cette époque « réquisitionnés » par l'armée, partie « mater » les insurgés de Lyon ou ailleurs. Citer tous ces pères absents serait trop long, d'autant que les guerres napoléoniennes suivent...

Elle aura six enfants connus : Louise (°1771), Annet (°1772), Gilbert (°1773), Louise (°1774), Jacques (°1777) et Gabriel (°1778).

L'aînée, Louise, née en 1771, va suivre l'exemple de sa mère.

◆ MARIE BAILLE

Née le 31 octobre 1765, mariée à Pierre Baille, le 26 novembre 1793, elle est la fille de Jean et de Michelle Fonteix. Elle aura cinq enfants, et ses deux dernières filles, Anne et Jeanne Baile, deviendront comme leur mère et grand-mère, sages-femmes !

◆ LOUISE NOËLLET

Née le 27 mai 1771 à Aubière, Louise Noëllet est la première sage-femme aubiéroise qualifiée d'*accoucheuse jurée*¹¹. Elle est la fille de Jean Noëllet et de Marie Bonnabry, citée ci-dessus.

Elle épouse, le 13 janvier 1789, François Janon, de qui elle aura quatre enfants :

Marie (°1794), Antoinette (°1797), Antoine (°1805) et Antoinette (°1807).

Elle va exercer de 1790 à sa mort, et, pendant plus de vingt ans, en même temps que sa mère. Le fait qu'elle ait suivi un enseignement officiel à Clermont pour devenir sage-femme, n'exclut pas qu'elle ait aussi accompagné sa mère, notamment avant de suivre les cours, afin de profiter de ses compétences, de son expérience et de ses conseils.

◆ ANNE BAILE

Elle n'exercera qu'à partir des années 1830 et jusqu'à la fin des années 1870. Elle meurt le 16 janvier 1880. Fille de Pierre et de Marie Baille, elle est née le 4 mai 1803 à Aubière. Mariée le 25 mai 1825 à Jacques Montel, elle aura trois enfants : Marie (°1829) *qui suit*, François (°1837) et Pierre (°1838).

On apprend, par un courrier du Préfet au Maire d'Aubière du 19 septembre 1817, qu'Anne Baile est candidate au cours d'accouchement donné à Clermont. Elle sera admise à l'école d'accouchement le 24 octobre 1822. Elle recevra son brevet définitif, le 10 octobre 1824, qui lui permettra de continuer d'exercer sa profession. ¹²

¹¹ - Sage-femme qui a prêté serment.

¹² - Documents issus des archives communales d'Aubière.

Département *C³* Clermont-Ferrand, le 15 7^{bre} 1824
 du Puy-de-Dôme.
 3^e Bureau.
 N^o.
 Objet.

Le Conseiller d'Etat, Préfet du
 Puy-de-Dôme,
 A Monsieur le Maire d'Aubière
 Monsieur le Maire,

Veuillez prévenir la nommée Baile accoucheuse dans
 votre commune dotée avec brevet provisoire de l'école de je^{ne}
 d'accouchement que le jury médical du Puy-de-Dôme se réunira le
 9 octobre prochain à la préfecture, et qu'elle ait à se présenter le 10
 devant lui pour obtenir son brevet définitif, ce titre lui étant
 indispensable pour pouvoir continuer d'exercer sa profession.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance
 de ma considération distinguée
 Pour le Préfet, en l'absence
 Le Conseiller de préfecture Delygue
Bureau de Clermont

Anne Baile est convoquée pour le 10 octobre 1824 (A.C. Aubière)

Mon attention est attirée par sa tante paternelle, et belle-sœur homonyme de sa mère, Marie Baile, née le 16 avril 1761 à l'Hôtel-Dieu de Clermont ! Car la date et le lieu de cette naissance ne sont pas anodins. Outre le fait que la mère de Marie Baile, Anne Cassière, ait mis au monde huit enfants entre 1756 et 1771 et que seule la naissance de Marie ait eu lieu à Clermont, plusieurs coïncidences peuvent paraître troublantes.

Les premiers cours du docteur Blancheton ont débuté en avril 1761. Anne Cassière, grand-mère d'Anne, sage-femme reconnue depuis peu par la communauté aubiéroise, et non « formée », mais désireuse de suivre l'enseignement de Blancheton, n'aurait-elle pas accepté d'accoucher exceptionnellement à l'hôpital de Clermont ? En présence des premières élèves du chirurgien-accoucheur, elle bénéficiait en outre des nouvelles méthodes de Madame du Coudray. Il devient moins surprenant que ses petites-filles, Anne et Jeanne Baile, soient devenues sages-femmes à leur tour...

◆ JEANNE BAILE

Comme sa sœur Anne, ci-dessus, Jeanne est la fille de Pierre et Marie Baile. Elle est née le 26 octobre 1806 à Aubière. Elle va suivre les cours de l'école d'accouchement dès 1826. Un courrier échangé entre la préfecture et le Maire d'Aubière, du 16 octobre 1829, nous apprend que n'ayant pu obtenir son certificat de capacité l'année précédente, elle est autorisée à suivre un troisième cours à l'école d'accouchement, à partir du 15 novembre prochain.

Le 17 septembre 1832, Jeanne est convoquée devant le jury médical du Puy-de-Dôme pour recevoir son brevet définitif de capacité, en remplacement du certificat provisoire, qui lui permettra de poursuivre son droit d'exercer la profession de sage-femme.¹³

Jeanne s'était mariée le 28 décembre 1831 à Aubière, avec Jean Gautier. On ne lui connaît qu'un enfant, Antoine, né en 1835.

◆ MARIE MONTEL

Fille d'Anne Baile (ci-dessus), elle est née le 4 juillet 1829 à Aubière. Elle se marie le 14 juillet 1853 à Antoine Monnet. On ne lui connaît qu'un seul enfant, François, né en 1857.

Elle exerce à partir de 1855 et jusqu'à sa mort.

La vaccination assurée par les sages-femmes.

« La Commission du Conseil général du Puy-de-Dôme, après avoir pris connaissance des propositions de M. le Conservateur de la vaccine et de M. le Préfet, a réparti comme il suit le crédit de 1.200 francs inscrit au budget départemental de 1880 :

Aux 20 sages-femmes ayant pratiqué le plus de vaccinations, 15 francs chacune ; à chacune des trente qui suivent, 12 francs ; aux 34 suivantes, 9 francs chacune ; enfin, aux 36 qui en ont pratiqué le moins, 6 francs pour chacune.

Il a été alloué aussi à la sage-femme Monnet (née Marie Montel) d'Aubière, qui procure à M. le Conservateur les jeunes vaccinifères pour les vaccinations de bras à bras, 18 francs. »

◆ ANNE COUGOUT

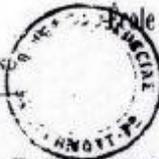
C'est un cas un peu particulier, puisque cette Aubiéraise n'a pas exercé à Aubière, mais à Ceyrat et alentours où elle s'installa après son mariage. Elle est née le 28 avril 1851, de François et de Françoise Monnet. Elle est la nièce de Marie Montel, qui précède.

Comme chaque année, le Conseil général du Puy-de-Dôme inscrivait 11 élèves sages-femmes pour recevoir une bourse d'étude, sur proposition de monsieur le Directeur de l'école. En cette année 1876, « Anne Cougout, femme Dourdouille, d'Aubière », faisait partie de ces privilégiées sur les 39 élèves de l'école.

Voici ce que nous en dit son arrière petit-fils, Max Rieu :

« Après son mariage avec le Ceyratois Martin Dourdouille, Anne Cougout –sous le nom de *Jeannette*– exerça la dure profession de sage-femme de campagne pendant près de 40 ans. Elle a ainsi mis au monde, dans des conditions souvent pénibles, toute une génération de bambins, tant à Ceyrat, qu'à Boisséjour, Saulzet ou Saint-Genès-Champanelle. C'est ce que me racontait sa petite-fille, c'est-à-dire... ma mère. » (Max Rieu †, Saint-Rémy de Provence, qui nous a transmis le certificat ci-après).

¹³ - Documents issus des archives communales d'Aubière.



CERTIFICAT D'APTITUDE

A LA PROFESSION DE SAGE-FEMME DE 2^e CLASSE

Directeur, faisant fonction de président, par décision rectoriale Du 3 Mai 1878

Nous, Professeur de la Faculté de médecine de Montpellier, assisté de deux Professeurs de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Clermont-Ferrand, soussignés,

En exécution de la loi du 19 ventôse an xi et du décret du 22 août 1854, et conformément au règlement du 23 décembre 1854;

Vu les pièces produites et constatant que la dame *Coigout Anne femme Dourdouille* née à *Aubière* département de *l'Aveyron* le *28 avril* aspirante au titre de Sage-Femme de 2^e classe, à l'effet d'exercer dans le département de *l'Aveyron* remplit les conditions requises pour être admise à l'examen;

Après avoir fait subir à l'aspirante les épreuves prescrites par les règlements ci-dessus visés,

L'avons déclarée digne du certificat d'aptitude à la profession de Sage-Femme de 2^e classe pour exercer dans le département de *l'Aveyron*

Fait à Clermont-Ferrand, le *3 Mai* 1878

Va; Le Directeur,

A. Fleury

Le Président,

A. Fleury

Les Membres du Jury,

P. L. ...

Le Secrétaire

D.

Nous, Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, après nous être assuré de la capacité et de la bonne tenue de l'aspirante, ratifions, par délégation de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, le certificat d'aptitude à la profession de Sage-Femme de 2^e classe, que nous délivrons à la dame *Coigout* pour exercer dans le département de *l'Aveyron*.

Fait au chef-lieu et sous le sceau de l'Académie, le *2^e mai 1878*

Signature de l'Impétrante,

Coigout A. Dourdouille

Ch. Loyat



◆ **MARIE CASSIERE**

« La veuve Dupuy », c'est sous ce sobriquet que Marie Cassière s'est fait une renommée dans les foyers aubiérois. Née le 22 février 1851 à Aubièrre, de Guillaume et Marguerite Pied, elle était mariée depuis le 17 avril 1873 à Jean Dupuy.

Mère de quatre enfants (Marguerite, née en 1874, Jeanne, née en 1875, Marie Antoinette, née en 1880 *qui suit*, et Marie Louise, née en 1887), Marie Cassière ne devint sage-femme, semble-t-il, qu'après la naissance de tous ses enfants, au début des années 1890 et jusqu'en 1910 environ.

◆ **ANNE MARIE JOSEPHINE ARGILLET**

Contrairement à ses cinq frères et sœurs, Anne Marie Joséphine Argillet n'est pas née à Aubièrre mais à Clermont-Ferrand, le 14 novembre 1872. Elle est la fille d'Etienne et de Marie Guérin. Comme elle est l'aînée des enfants, on pense que ses parents sont venus s'installer à Aubièrre qu'après sa naissance. Elle se marie à Aubièrre, le 14 juin 1895 avec Gilbert Carias. Au 1^{er} juillet 1890, elle avait été admise au concours comme boursière du Département à l'école de sages-femmes, en 5^{ème} position sur 27 aspirantes, sur les huit bourses disponibles.

◆ **MARIE ANTOINETTE DUPUY**

La fille de Marie Cassière, Marie Antoinette Dupuy, née le 10 mai 1880 à Aubièrre, fera ses débuts de sage-femme dès 1900, et jusqu'à la fin des années 1920. Elle était mariée depuis le 2 juillet 1898 à Jean Antoine Beaumont. On ne lui connaît qu'un seul enfant, Eugène, né en 1903.

◆ **YVONNE ASTIER**

Max Rieu, que nous remercions, nous fait faire à nouveau un petit saut dans l'espace : nous retournons très momentanément à Ceyrat et Clermont, avant de revenir à Aubièrre.

« Voici quelques éléments de la brève carrière de sage-femme (qui fut aussi brièvement infirmière militaire) de ma mère, Yvonne Astier, originaire de Ceyrat.

Elle est née le 12 février 1895 à Ceyrat (63). En 1914, elle obtient son certificat d'aspirante au titre de sage-femme.

Elle devient veuve en 1916 de Jean-Baptiste Chabert, mort au champ d'honneur, enterré à Douaumont.

En 1917, elle obtient son diplôme de sage-femme (*voir page 12*).

En 1919, devenue infirmière en 1918, elle soigne, au centre d'appareillage pour grands blessés de guerre de Clermont-Ferrand, Fernand Rieu, amputé d'une jambe, et l'épouse. Il devait devenir mon père.

Ayant suivi mon père en Provence, puis installée plus tard dans le commerce, Yvonne Astier eut rarement l'occasion d'exercer comme sage-femme. » (Max Rieu, Saint-Rémy de Provence).

◆ **JEANNE GAUME**

Jeanne Louise Gaume est née à Saint-Germain de Salles (03) le 20 décembre 1897. Elle était fille d'Antoine et de Marie-Antoinette Dufau.

Elle se marie à Jean Courtinat, le 30 août 1919 à Monteignet-sur-l'Andelot (03). Ses deux enfants jumeaux, René et Suzanne, nés en 1921, décéderont à l'âge de 4 mois. Peu après, le couple s'installe à Aubièrre.

Ayant obtenu son diplôme de sage-femme, Jeanne Gaume va exercer sa profession dès 1926 et jusqu'en 1957. Dès le 15 février 1932, elle avait acheté un Peugeot 201 pour ses déplacements professionnels !

Elle a ainsi fait naître toute une ribambelle d'Aubiérois durant ces 31 ans d'exercice. Nous citerons, pour l'exemple, notre adhérente et très fidèle secrétaire, Marie-José Chapeau, née le 30 juin 1928 (voir la photo ci-dessous, lors de son baptême, le 8 juillet 1928).

Durant la guerre de 39-40, elle fut sans doute la première femme à siéger au Conseil municipal d'Aubièrre, comme en témoigne l'arrêté préfectoral du 7 avril 1941 :

« *Sont nommés Conseillers Municipaux de la Commune d'Aubièrre : MM. Eugène Martin, agriculteur, Eugène Astorgue, commerçant, Bayle-Faure, président de la Section des Familles*

Nombreuses, Pierre Bourcheix, président de la Coopérative agricole ; Madame Jeanne Courtinat, sage-femme ; MM. Louis Dégironde, agriculteur, Amédée Gioux, Ingénieur, Guy-Monge, ouvrier d'usine, Paul Joannet, Jean Lacquit, commerçant, Mercier, docteur en médecine, Etienne Noëllet, employé à la Banque de France, Antonin Roche, agriculteur, Gaston Tabouret, artisan-plâtrier, Thévenon-Cohendy, agriculteur, Thévenon-Gauthier, agriculteur. »

Voici Jeanne Courtinat, lors du baptême de Marie-José Toye, en 1928 :



UNE RUE COURTINAT A AUBIERE. En 1990, le Conseil Municipal d'Aubière lui rendait un hommage mérité en donnant son nom à une rue nouvellement créée entre les anciens terroirs de Laschamps et des Foisses.¹⁴



¹⁴ - Nous remercions chaleureusement Madame Prieur, fille adoptive de Madame Courtinat, qui nous a fait passer les documents la concernant, par l'intermédiaire très sympathique de Pierre et Lucienne Sinsard. Ces derniers ont gardé d'étroites relations avec Madame Prieur, dont la mère adoptive a assisté la naissance de plusieurs de leurs enfants.



Diplôme d'Yvonne Astier (transmis par Max Rieu)

◆ ROSA PICHOT

Qui pouvait mieux parler de la dernière sage-femme d'Aubière sinon son fils, Norbert Navarro ? En lui adressant notre plus grande gratitude, nous lui laissons la plume :

Voici les quelques renseignements sur « la dernière sage-femme d'Aubière », ma mère ROSA NAVARRO, née PICHOT.

Elle est née le 16 janvier 1922, à La Vialle d'Estours, un petit bourg de la commune de Monistrol d'Allier (43). La Vialle d'Estours est connue pour sa chapelle au fond du ravin de la Seuge, chapelle qui abrite la Vierge d'Estours, Vierge à l'enfant romane, naturellement réputée miraculeuse.

Elle a fait ses études de sage-femme à Clermont, et a été diplômée le 30 juin 1943 après des années d'études en internat qui l'ont définitivement dégoûtée de tout ce qui pouvait ressembler de près ou de loin aux rutabagas et autres topinambours qui constituaient le menu quasi unique de l'école de sages-femmes pendant ces années extrêmement difficiles. C'est le seul mauvais souvenir qu'elle ait jamais gardé de ces années d'études.

Les archives de ces années de guerre de l'école de sages-femmes auraient été perdues car vraisemblablement emportées en Alsace lors du repliement de l'Université de Strasbourg à la fin de la guerre. La directrice de l'école de sages-femmes qui m'avait contacté lors du centenaire ou du bicentenaire de l'école, il y a une dizaine d'années, avait été ainsi toute

surprise d'apprendre que contrairement à ce qu'elle pensait, l'école avait continué de fonctionner pendant la guerre.

Elle a exercé en libéral à Aubière et sur toute la région clermontoise, en vélo, puis en solex, enfin en « motobécane » jusqu'en 1964, puis à la clinique Sainte-Elisabeth à Clermont (clinique d'obstétrique dans laquelle j'ai moi-même vu le jour en 1954).

Elle a définitivement cessé d'exercer son métier de sage-femme en 1977, pour raison de santé.

Elle est décédée à Aubière le 8 juillet 2002.



Madame Rosa Navarro, dans les années 1950. A gauche, c'est son mari, François Navarro, et au milieu ce doit être son receveur. La photo a été prise aux Ramacles, à l'arrêt des cars Claret (devant l'école Saint-Joseph, Police municipale aujourd'hui), situé juste en face de celui des cars concurrents, les cars Planeix, stationnés devant le poids public à l'époque (Collection Norbert Navarro).

ANECDOTES

Voilà deux anecdotes qui me concernent, et dont elle s'est beaucoup amusée.

♦ A l'automne 1954, lorsqu'elle se rendait chez une cliente ou qu'elle les recevait dans son cabinet de consultation au 54, route de Romagnat, immanquablement, au vu de sa grossesse bien avancée, elles ne manquaient pas de lui poser la question classique :

- *Alors, Madame NAVARRO, cette naissance, c'est pour quand ?*

Elle leur répondait sans se départir :

- *Ce sera pour le 25 novembre à 8 heures 30.*

Inutile de vous dire que la cliente repartait en se disant en son fort :

- *Elle ne manque pas de prétention, la sage-femme : la date encore, peut-être, avec un peu de chance, mais l'heure !!!*

Et bien sûr quelques semaines plus tard, lorsque je fis mon entrée dans ce monde, le 25 novembre à 8 heures 30, toutes ces dames furent irrémédiablement convaincues de la valeur professionnelle d'une sage-femme qui était capable de savoir, plus de deux mois à l'avance, à la minute près, le moment où elle allait accoucher.

Inutile de souligner que cela lui fit de la publicité très largement à l'extérieur d'Aubière...

Bien sûr le détail qu'elle ne leur a jamais donné, c'était que comme son aîné était né par césarienne, elle savait, par avance, que pour le second il faudrait avoir également recours à une césarienne.

Aussi l'annonce de la minute exacte de ma naissance ne tenait à rien d'autre qu'aux dispositions qu'elle avait prises préalablement avec le médecin accoucheur qui la suivait, ayant elle-même fixé la date et l'heure de l'intervention pour qu'elle n'attende pas trop et que ça colle avec une période de l'année où elle savait ne pas avoir d'accouchements à réaliser.

♦ Comme dans les années 50, le sexe de l'enfant ne se découvrait qu'au moment de la naissance, certains parents de la région clermontoise qui s'étaient préparés pendant des mois à l'arrivée d'une fille, « se trouvaient forts dépourvus quand le garçon fut venu », n'ayant pas choisi de prénom masculin.

- *Vous avez bien des garçons, vous, Madame NAVARRO ? Comment vous les avez appelés ?*
Et voilà pourquoi dans ces années 50, il semble y avoir eu une recrudescence des enfants mâles déclarés sous le prénom de Norbert, qui à l'époque n'était pas fréquent, pas plus que maintenant d'ailleurs... Mais aujourd'hui les échographies donnent aux parents le temps de choisir le bon prénom sans être obligé de recourir à la sage-femme pour cela...

PS : Il me semble que l'autre sage-femme qui exerçait en même temps qu'elle s'appelait Mme LACQUIT¹⁵. Mais sans garantie. (Norbert Navarro)

*Tous les actes mentionnés dans le texte, sauf mentions contraires, sont issus des registres de catholicité et d'état-civil d'Aubière.*¹⁶

© Pierre Bourcheix, 2007, 2023

¹⁵ - *Nous n'avons pu glaner des renseignements sur Madame Lacquit. Mais la dernière sage-femme connue s'appelle Laetitia Ladet, rue des Foisses à Aubière.*

¹⁶ - *Bibliographie (en sus des références citées en bas de page) : La médecine en Auvergne de la Préhistoire à Pasteur (G. Tisserand), 1988 ; Enquête sur les plantes magiques (Michèle Bilimoff), 2003 ; Délibérations du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.*